



LIVRET DE RENTREE  
2022-2023

# SERVICES PERISCOLAIRES

Horaires, tarifs, règlement périscolaire, calendrier des inscriptions pour l'ALSH, modalités de paiement, annulation et facturation, documents à fournir...



## Vacances scolaires académie de Rennes

<b>Rentrée des élèves</b>	Jeudi 01 septembre 2022
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Fin des cours : vendredi 21 octobre 2022 Reprise : lundi 7 novembre 2022
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : vendredi 16 décembre 2022 Reprise : lundi 3 janvier 2023
<b>Vacances d'hiver</b>	Fin des cours : vendredi 11 février 2023 Reprise : lundi 27 Février 2023
<b>Vacances de printemps</b>	Fin des cours : vendredi 14 avril 2023 Reprise : lundi 2 mai 2023
<b>Pont de l'Ascension</b>	Fin des cours : mardi 16 mai 2023 Reprise : lundi 22 mai 2023
<b>Vacances d'été</b>	Fin des cours : vendredi 07 juillet 2023

# LES SERVICES PERISCOLAIRES

Les services périscolaires organisés par la Municipalité regroupent l'ensemble des moments autour de l'école. C'est-à-dire la garderie du matin et du soir, la pause méridienne pour les enfants de l'école Charles Tillon ainsi que le centre de loisirs du mercredi pour l'ensemble des enfants de la commune.

## CONTACT



**Christophe DESCORMIERS**  
**Directeur du Pôle Enfance Jeunesse**  
**Périscolaire**  
Dirige et coordonne l'ensemble du Pôle  
[pole.ejp@mairie-labouexiere.fr](mailto:pole.ejp@mairie-labouexiere.fr)



**Lydie ROLANDIN**  
**Directrice du service**  
**Périscolaire**  
Dirige et coordonne  
les temps de garderie et du midi  
sur le temps scolaire  
[periscolaire@mairie-labouexiere.fr](mailto:periscolaire@mairie-labouexiere.fr)  
**06.15.80.81.88**

- ⇒ inscription, annulation  
cantine
- ⇒ Inscription, annulation  
garderie
- ⇒ Facturation cantine et  
garderie et ALSH  
mercredi



**Solène LORENZO**  
**Directrice du centre de loisirs**  
Dirige et coordonne le centre de loisirs  
du mercredi et des vacances  
[clsh@mairie-labouexiere.fr](mailto:clsh@mairie-labouexiere.fr)  
**(mercredi)**  
[alshlabouexiere@liffre-cormier.fr](mailto:alshlabouexiere@liffre-cormier.fr)  
**(vacances)**  
**06.74.00.35.96**

- ⇒ Inscription, annulation centre  
de loisirs du mercredi
- ⇒ Inscription, annulation centre  
de loisirs des vacances
- ⇒ Facturation vacances

Liffre=Cormier  
COMMUNAUTÉ



## Modalités d'inscription et tarification

Les réservations se font via le **portail famille** :

### ➤ *Je possède déjà un compte*

**Pour les familles allocataires CAF** : il est demandé aux familles de transmettre leur numéro d'allocataire (via un coupon réponse) et d'autoriser les services de la commune à consulter le site de la CAF.

Le quotient est modifié par nos services au mois de janvier.

Merci de nous contacter si votre situation évolue au cours de l'année.

Les tarifs s'entendent prestations CAF déduites et correspondent au montant à régler par les familles.

**Pour les familles non-allocataires** : la tranche de facturation est calculée par rapport aux revenus, il est donc nécessaire de nous fournir l'avis d'imposition.

**Pour les familles allocataire MSA** : fournir l'attestation

### ➤ *Je n'ai pas de compte, nous sommes une nouvelle famille*

Pour toutes inscriptions aux services périscolaires, une « **fiche famille** » devra être remplie afin de pouvoir créer l'espace famille.

Un identifiant sera alors envoyé afin de compléter les différentes informations et autorisations concernant l'enfant (attention aux régimes alimentaires, autorisation d'hospitalisation...).

Vous pourrez ensuite accéder à l'agenda de réservation des prestations.

### **Situations particulières**

Pour les enfants dont les parents sont séparés, il est possible de créer un compte pour chacun des deux responsables afin d'avoir une facture différenciée suivant les semaines de garde. Il est demandé aux responsables de nous fournir la notification du jugement de divorce

### ➤ *Les délais d'inscription*

Les réservations peuvent se faire de façon annuelle sur votre Espace Famille, ou de façon ponctuelle en **respectant impérativement les délais ci-dessous** :

**Le mardi soir pour la semaine suivante** : repas, accueil périscolaire et ALSH

**Le mardi soir avant les vacances scolaires** pour la semaine de reprise de l'école.

Toute modification est possible sur votre espace famille jusqu'au mardi soir.

### **Passé ce délai :**

A titre exceptionnel, en cas de désinscription ou de nouvelle inscription, vous devrez envoyer un mail à l'adresse suivante, [periscolaire@mairie-labouexiere.fr](mailto:periscolaire@mairie-labouexiere.fr) ou **téléphoner au 06.15.80.81.88**

Les aléas d'une journée, d'un emploi du temps ou de modifications d'organisations de dernière minute faisant qu'il n'est pas toujours simple d'anticiper les horaires d'arrivées et de départ des enfants, la municipalité ne facturera pas une absence ou un oubli de réservation d'un enfant en garderie (matin ou soir).

## LES TARIFS

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil municipal.

Accueil périscolaire matin et soir (jours d'école)

Tranches		Matin	soir	
			Tarif réduit départ avant 18h	Tarif plein départ après 18h
T1	0-400	0,96	0,96	1,41
T2	400-600	0,97	0,97	1,42
T3	600-800	1,07	1,07	1,53
T4	800-1000	1,17	1,17	1,63
T5	1000-1200	1,27	1,27	1,73
T6	1200-1300	1,36	1,36	1,83
T7	1300-1500	1,37	1,37	1,84
T8	1500-1900	1,46	1,46	1,93
T9	1900 et +	1,47	1,47	1,94

Tarif repas ASLH et pause méridienne temps scolaire (repas compris)

Tranches		Tarif repas
T1	0-400	1€
T2	400-600	1€
T3	600-800	2.35€
T4	800-1000	3.14€
T5	1000-1200	3.93€
T6	1200-1300	4.68€
T7	1300-1500	4.72€
T8	1500-1900	5.45€
T9	1900 et +	5.49€

Tarif journée ou demi-journée ALSH (mercredi et vacances scolaires)

Tranches		Tarif journée seule (sans repas)	Tarif demi-journée (sans repas)
T1	0-400	2.5€	1.50€
T2	400-600	4.5€	2.70€
T3	600-800	5.5€	3.30€
T4	800-1000	7.00€	4.20€
T5	1000-1200	8.00€	4.80€
T6	1200-1300	8.70€	5.20€
T7	1300-1500	9.40€	5.60€
T8	1500-1900	10.00€	6.00€
T9	1900 et +	12.00€	7.20€

## MODALITÉ DE PAIEMENT

Les factures sont adressées par la trésorerie de Liffré mensuellement à terme échu. Les règlements peuvent être réalisés

- **Par prélèvement automatique** : fournir un Relevé d'Identité Bancaire par mail à l'adresse [periscolaire@mairie-labouexiere.fr](mailto:periscolaire@mairie-labouexiere.fr) (un mandat de prélèvement vous sera ensuite transmis)
- **Par chèque ou espèces** directement auprès de la trésorerie de Liffré
- Par chèques **CESU** pour le règlement de la garderie périscolaire.  
(En cas de valeur supérieure des chèques CESU par rapport au montant facturé, la Perception ne pourra pas vous rembourser la différence)

## ANNULATION ET FACTURATION

**Le repas scolaire** sera intégralement facturé si vous n'avez pas fait l'annulation via le portail famille dans les délais.

**Facturation effectuée sauf maladie et/ou cas de force majeure sur présentation d'un justificatif.**

En cas de restauration d'un enfant sans inscription préalable à plusieurs reprises et malgré un courrier de rappel, il sera appliqué un tarif correspondant au prix de revient moyen du repas (6,73 €).

# L'ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

L'accueil périscolaire est un lieu de repos et d'activités libres où les enfants des écoles publiques sont encadrés par des agents d'animation qualifiés. Des activités ludiques et pratiques y sont proposées.

## ***L'accueil périscolaire du matin (7h15-8h20) : Les maternelles et les élémentaires***

L'accueil est organisé à l'Accueil de Loisirs. Les enfants sont accueillis sur 2 espaces afin de favoriser l'accueil individualisé

- 7h15 à 8h15 : Accueil individualisé des enfants, jeux en autonomie, activités calmes.
- 8h15 à 8h20 : Regroupement des enfants et accompagnement dans l'école. Les ATSEM accompagnent les enfants de maternelle dans leur classe. Des agents du périscolaire accompagnent les enfants de l'élémentaire dans leur classe.

### Répartition dans les bâtiments

Bâtiment d'accueil : tous les maternels

Salle élémentaire : tous les primaires

Lorsque vous déposez votre enfant à l'accueil périscolaire du matin, vous pouvez préciser aux animateurs toutes informations à transmettre à l'école. Celles concernant la garderie du soir et les repas sont à titre indicatif pour l'organisation des ATSEM sur la journée.

## ***L'accueil périscolaire du soir (16h30-18h45)***

Les enfants dont les parents sont en retard à la sortie de classe, seront accueillis obligatoirement à la garderie. Ces services seront donc facturés.

### Répartition dans les bâtiments : (à titre indicatif suivant la répartition dans les classes à la rentrée)

- Bâtiments MATERNEL : PS MS
- Bâtiment accueil GS
- Salle élémentaire : CP CE1
- Foyer rural : CE2 CM
- 16h30 à 16h40 : Regroupement et prise en charge des enfants dans l'école par les agents de la commune.
- 16h40 à 18h45 : Goûter (à fournir par les parents) et activités

### Étude du soir (jusqu'à 17h45 en salle informatique)

- Un temps d'étude est proposé. Les enfants s'y inscrivent chaque soir suivant leurs besoins. Ce temps calme permet aux enfants volontaires d'effectuer leur travail, en autonomie.
- Sous la surveillance d'un adulte.
- L'adulte ne sera pas responsable du travail réalisé. Les parents devront le vérifier avec leur enfant. Les enfants perturbateurs pourront se voir exclus de l'étude.
- Les parents devront attendre 17h30 pour venir chercher leur enfant.

# LA PAUSE MERIDIENNE

Des ateliers ludo-éducatifs sont organisés entre 12h et 13h45 avec différents intervenants. La pause méridienne inclut le repas et les activités.

## ***Pour les Maternelles***

- 11h40 : fin de la classe
  - 11h40-11h50 : les enfants sont accompagnés par le personnel périscolaire à la cantine.
  - 11h50-12h40 : repas
  - 12h40-13h30 : ateliers pour les MS et GS ou jeux dans la cour
  - 12h40-... : sieste pour les PS sous la responsabilité des ATSEM
  - 13h30 : ouverture du portail maternelle et récréation sous la responsabilité de enseignants
  - 13h40 retour en classe
- **Les ateliers :**  
Seuls les enfants de Moyenne et Grande Section participent aux ateliers du midi. Un descriptif et les modalités de répartition des enfants seront transmis à la rentrée.

## ***Pour les élémentaires***

- 12h00 : fin de la classe
  - 12h-13h : ateliers ou jeux dans la cour
  - 13h-13h50 : repas
  - 13h50 : ouverture du portail et prise en charge des enfants par les enseignants
  - 14h : retour en classe
- **Les ateliers :**  
Le fonctionnement des ateliers et le mode de répartition des enfants sera transmis à la rentrée.
- Yanis Hersant - tous les jours - jeux sportifs
  - Dominique LAMBERT - tous les jours - bibliothèque / ludothèque
  - Orsi ACS - tous les jours - pour expériences, bricolage, arts plastiques
  - Aline LE BONNIEC (en remplacement de Solène LORENZO) - du lundi au jeudi - jeux extérieurs, coloriage.
  - Léna MASSIANI - les lundis - Danse et les vendredis Yoga
  - Intervenant de l'Orphéon - les lundis - musique
  - Laëtitia - les mardis - Echecs
  - Philippe DESISLES - les vendredis - Pétanque (exclusivement pour les élémentaires)

Des jeux sont aussi proposés aux enfants dans les cours, par les agents de surveillance.

**Rappel** : Si votre enfant quitte l'école à 12h, il est **sous votre responsabilité**

# LE REPAS

Les repas du restaurant scolaire sont préparés sur place par 2 cuisiniers : **Valérie Robert et Dominique Roux**. Plus de 35% des produits servis sont issus de l'agriculture biologique et /ou de producteurs locaux. Un menu végétarien est proposé au moins une fois par semaine.

Les menus du restaurant scolaire sont consultables sur le site internet de la commune dans la rubrique téléchargement.

Les élèves se rendent au restaurant accompagnés par le personnel municipal. La circulation de la rue des Bruyères est interrompue de 11h30 à 14h15. Le service de restauration et la surveillance sont assurés par les agents de la commune sous la responsabilité de **Lydie Rolandin et Christophe Descormiers**.

## Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

De 11h40 à 12h 35 : service maternel et une classe d'élémentaire (par roulement dans l'année)

De 13h à 13h50 : service élémentaire

Les mesures mises en place lors de la crise sanitaire ont été conservées :

- Une désinfection est mise en place entre les 2 services.
- Répartition des enfants par classe afin d'éviter le brassage.

## Les mercredis

1 service de 11h45 à 12h45

## Régimes médicaux particuliers :

Les familles dont l'enfant suit un régime particulier (végétarien, sans lactose, sans gluten, autres ...) et/ou souffre d'allergie alimentaire ou maladie (diabète...) doivent le signaler sur le portail famille.

Elles devront aussi, obligatoirement prendre contact avec Madame Rolandin afin d'établir un PAI (Plan d'accueil personnalisé) et proposer un menu de substitution.

Sans PAI, il ne sera pas proposé de menu de remplacement.

## ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI

**Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis.**

**Vous pouvez inscrire les enfants via le portail famille**

A la journée avec ou sans le repas de 7h15 à 18h45 : arrivée avant 9h15 et départ possible à partir de 17h.

Le matin de 7h15 à 11h45 (sans repas) ou 7h15-13h30 (avec repas)

L'après-midi de 11h30 à 18h45 (avec repas) 13h à 18h45 (sans repas)

**Attention de bien réserver les repas sur le portail famille.**

Les activités sont proposées et encadrées par des animateurs diplômés.

Contacts : **Solène LORENZO** remplacement assuré par **Aline** au 06 74 00 35 96 ou 02.99.62.62.81 ou [clsh@mairie-labouexiere.fr](mailto:clsh@mairie-labouexiere.fr)

Pour les premières inscriptions à l'accueil de loisirs, les familles ont la possibilité de prendre contact avec les responsables et de visiter les locaux.